

# **7**<sup>ème</sup> **réunion du comité rivière**Bilan annuel du contrat de rivière Têt Bourdigou Préparation de la phase 2 du contrat

# Compte rendu de réunion 11 septembre 2019 - 14h30 - Mairie de Baho

Version 1 – 21/10/19 Version finale – 18/11/19

Présents et excusés - cf. annexes

### 1- Ouverture et introduction de la réunion

Ava Hervieu introduit la séance. Elle remercie Patrick Got, maire de Baho, pour la mise à disposition de cette salle pour la 2ème année consécutive. Elle demande aux participants de bien vouloir excuser l'absence de Richard Puly Belli, Président du SMTBV et Fabrice Carol, Directeur. L'activité du SMTBV est très intense en cette rentrée et les réunions sont nombreuses. Néanmoins, le Comité syndical suit avec attention l'avancement du contrat de rivière.

Un tour de table est proposé.

Antoine Segalen qui quitte le PNR PC présente son successeur : Romain Moulira. Fanny Alix se présente : elle remplace Marius Mutel à MRM.

Ava Hervieu précise que cette 7<sup>ème</sup> réunion du comité de rivière a pour but de faire le bilan de l'année écoulée en termes de réalisations en faveur de la Têt et de ses affluents et d'échanger sur la préparation de la 2<sup>ème</sup> phase du contrat qui démarrera fin 2020.

### 2- Relevé des discussions

### Sur le volet 1 : restauration/préservation du fonctionnement des milieux

#### Continuité:

- Stéphane Guillou confirme la mise en place d'un suivi sur l'efficacité des aménagements sur 3 ans. Les résultats pourront être partagés avec le comité rivière.
- En l'absence de la DIRSO, Cyprien Jacquot répond à la question de Daniel Lenhardt sur le type d'aménagement construit sur le seuil de Millas. Il s'agit d'une passe à anguille. Daniel Lenhardt regrette que la Truite n'ait pas été retenue comme espèce cible pour cet aménagement étant donné qu'il y a une belle population endémique résistante à des températures de 26°C dans ce secteur.
- Fanny Alix signale que MRM travaille actuellement avec l'AFB à l'élaboration du prochain PLAGEPOMI (2022-2027) et que la proposition qui sera portée sera d'allonger la ZAP alose feinte jusqu'au seuil du Soler 1.
- Cyprien Jacquot confirme que les ouvrages sur cours d'eau classé en liste 2 avaient l'obligation de réaliser les études et les travaux d'aménagement pour la continuité écologique dans les 5 ans suivant l'arrêté, soit avant septembre 2018. La loi a donné une possibilité de report au cas par cas si le maitre d'ouvrage montrait une bonne volonté de faire. C'est ce qui s'est produit sur la Têt pour les 4 ouvrages SHEM et les 2 ouvrages PMMCU.



## Transport solide et hydromorphologie:

- Marc Dumontier signale que le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion accueille très positivement le projet de restauration du lit de la Têt. Il constitue une manière de rétablir un transport solide qui ne pourra être que bénéfique pour les plages en forte érosion.
- Sandrine Jaffard et Ava Hervieu répondent à Daniel Lenhardt sur le manque de dessouchage des atterrissements de la Têt après élimination de la végétation. Sandrine Jaffard rappelle que l'intervention de dessouchage est chère et que ce coût est difficilement supportable pour les ASCO, ce qui explique qu'il n'est pas réalisé systématiquement. Ava Hervieu réagit sur le fait que le dessouchage n'est pas adapté à tous les tronçons de la Têt: l'étude de 2014 nous indique qu'à proximité d'un secteur où le lit est incisé il n'est pas toujours judicieux de libérer les matériaux car cela peut aggraver le problème d'érosion localement. Par ailleurs, il sera intéressant de remobiliser ces matériaux une fois que la pente sur la zone incisée de façon généralisée (linaire Saint Féliu d'Avall-A9) aura été diminuée par la restauration du lit: cela permettra de recréer un matelas alluvial. En situation actuelle ces matériaux ont tendance à glisser sur la roche mère et à s'accumuler à Perpignan.
- Stéphane Nouguier questionne sur le choix des sites de réinjection sédimentaire par le département. Lionel Courmont rappelle que ce plan fait suite à une étude d'ISL en 2011 sur l'impact du barrage sur le transport solide. Le plan pluriannuel actuellement réalisé par le Département reprend à une préconisation émise à la construction de l'ouvrage en termes de volumes. L'opération en cours permet de relancer une dynamique sur cette question.

#### Gestion de la végétation - invasives :

- Antoine Segalen indique qu'il serait pertinent d'élaborer une stratégie vis-à-vis des invasives pour éviter que l'action se réduise à des chantiers de lutte récurrents qui deviennent des puits sans fond. Avec la Gemapi l'intervention sur les invasives en milieux aquatiques devrait se clarifier et rendre possible cette construction.
- Lionel Courmont considère qu'il faut lier l'intervention sur les invasives au plan de gestion de la végétation rivulaire. Les invasives prolifèrent lorsque par l'entretien de la végétation on crée des conditions favorables à leur développement (par exemple avec du gyrobroyage qui rase tout et éparpille des propagules d'invasives qui repartiront). C'est par l'entretien sélectif de la végétation et des opérations de restauration de ripisylve qu'on parviendra à contrôler les invasives. La lutte est effectivement efficace et donc doit être prioritairement menée sur des espèces en émergence, de façon à endiguer une propagation.
- Marc Dumontier témoigne de l'arrivée en mer de gros volumes de rémanents d'entretien de la végétation (broyats, billots, branches etc.) avec les crues. Ces apports, qui certes représentent un flux de matière organique nécessaire au fonctionnement du milieu marin, peuvent devenir problématiques dès lors qu'ils sont conséquents. Ava Hervieu rapporte que la part non valorisable des coupes (qualité du bois, accès au site), hors invasives, est effectivement laissée sur place sous forme de broyat ou de billots (éviter les embâcles) avec pour objectif de favoriser localement le renouvellement d'habitats
- Antoine Segalen précise que les services techniques du PNR PC et du CD66 se réuniront courant octobre à propos de l'organisation sur la mise en œuvre du plan de gestion concerté des Bouillouses. A priori le PNR aura la main sur la réalisation du volet ZH du plan. A la question de Lionel Courmont sur le financement des actions



du plan, Antoine Segalen répond que les montants prévisionnels devront faire l'objet d'une nouvelle étude avec les financeurs.

- Julie Blanc signale que le CD66 construit actuellement un accompagnement technique et financier aux porteurs de projet sur les zones humides. Le CD66 se rapprochera des communes pour proposer cette assistance. Celle-ci pourra également être mobilisée pour la mise en œuvre de la stratégie zones humides du bassin versant de la Têt.

### Sur le volet 2 : Amélioration de la qualité des eaux de surface

## Pollution phytosanitaire:

- Marc Dumontier questionne sur l'augmentation de la concentration de phytosanitaires dans l'eau de la Têt. Réponse de Julie Blanc : la concentration dans le temps est sensiblement la même, mais ce qui est observée c'est une augmentation de la concentration sur le linéaire de la Têt : avec des concentrations plus fortes en fermeture de bassin. Julie Blanc rapporte qu'il n'y a pas réellement d'amélioration de la qualité sur ces paramètres, notamment pour le glyphosate et même certaines substances désormais interdites.
- Cyprien Jacquot réagit sur l'interdiction de consommation de poisson pêché dans la Têt en aval de Saint Feliu d'Avall pour cause de pollution en PCB. Un suivi des concentrations sur sédiments et chair de poisson devra être réalisé après la fin des travaux et du suivi en Basse pour voir si cette interdiction peut être levée.

# Sur le volet 3 : Partage de la ressource en eau de surface

#### L'amélioration des connaissances :

- Antoine Segalen résume le travail réalisé par le PNR en partenariat avec la Chambre d'agriculture et le SMTBV sur le périmètre du Conflent :
  - o Constatations sur le Caillan: présence d'une trentaine de prélèvements inférieurs à 1000m³/an pour jardins et maraîchage. Petits prélèvements non soumis à déclaration mais leur cumul impacte significativement la ressource à l'étiage. Besoin de mener une étude plus poussée pour aider à la gestion et au partage de la ressource sur ce secteur.
  - o Secteur Garrotxes, Cabrils: les prospections sont en cours et seront présentées fin 2019.
  - Nohèdes: la réserve naturelle effectue un suivi depuis une dizaine d'années (pose de sondes de débits), un rapport a été produit et présenté courant mois d'août.

### Anticipation et prospective :

- Interrogation de Lionel Courmont sur le fait de créer des barrages supplémentaires sur les rivières. Floriane Le Moing précise que ce serait des retenues mises en place hors cours d'eau, au plus près des usages, et alimentées par les canaux d'irrigation. Ces projets posent des questions foncières (très contraint dans la plaine du Roussillon) mais aussi celles du remplissage de ces ouvrages au regard de ceux déjà existants (barrages des Bouillouses et de Vinça).
- Cyprien Jacquot précise que les études pour des retenues collinaires se font prioritairement sur la vallée du Tech et du Sègre qui ne disposent pas de barrage et que ces projets sont bien des retenues alimentées par des canaux.



- Cyprien jacquot apporte l'information suivante: dans le cadre du PGRE du Sègre les acteurs ont validé une complétude des besoins du BV par les Bouillouses en contrepartie d'un programme d'actions d'économies d'eau sur les canaux d'irrigation.
- Antoine Segalen estime que les retenues collinaires projetées vont constituer un problème pour les milieux car elles vont être réalisées là où la topographie est favorable (cuvette) autrement dit là où des zones humides naturelles sont en place. Ces créations de retenues risquent donc de se faire au détriment des zones humides.
- Lionel Courmont pense qu'il serait aussi important de discuter du volume de ces bassins.
- Sur la création d'un bassin pour l'arrosage des stades de la commune de Thuir en substitution d'un arrosage par eau potable (forage), Roger Majoral et Daniel Lenhardt confirment que ce bassin est en cours de travaux. Son remplissage se fait par remontée de la nappe et un complément apporté par l'alimentation du canal de Thuir.
- Antoine Segalen demande si dans le cadre de son étude prospective la chambre d'agriculture étudie l'évolution des pratiques agricoles en adaptation au changement climatique. Cyprien Jacquot informe que différents scénarios d'assolement font partie de l'analyse mais sans évolution des cultures.
- Hichem Tachrift réagit sur la donnée de l'étude de la chambre d'agriculture : les besoins vont augmenter de 30%. Mais à quel horizon ?

#### Sur la préparation au bilan mi parcours et à un avenant pour la phase 2 du contrat :

- Joëlle Bobo confirme que l'objectif est de parvenir à prioriser les projets au niveau des communes rurales et de les faire apparaître dans le contrat de rivière. La démarche avance mais est longue.
- Nicolas Falzon confirme que les taux pour les communes en ZRR (cf. carte sur diaporama) sont de 70% pour le petit cycle, sous réserve que ce soit l'EPCI référent qui porte l'aide dans le cadre d'un contrat de 3 ans passé avec l'Agence. Aujourd'hui il n'y a pas de démarche de contractualisation avec les EPCI sur la Têt. Seule la CU PMM est demandeuse de renouveler son contrat avec l'Agence. Les dossiers présentés par les communes sur le petit cycle peuvent encore prétendre à une aide de l'agence tant que les enveloppes n'auront pas été attribuées aux EPCI en contrat avec l'Agence.

---



ANNEXES : Présents

NOM PRENOM	STRUCTURE	EMARGEMENT
LENHARDT Daniel	Fédération de l'éche	Senharth
Novoboion Steplan	ONF FINGS	
JAFFARD Sandrive	ACAV	25
BERTRAND Jean	CA66	Encuse
Majoral Roger	ACAV	Majoral
BLANC Julie	CD66	Lauc
BoBo Moelle	ESTER SAFETE	The .
FALLON Nicolas	AEAH C	Contraction of the contraction o
COURNOUT Coul	CENLR	
Mouries Romain	AVRPC	
SEGALEN Antoine	PNRPC	
KEWER Tushne	SPANCEL	
Cegniza JACQUOT	100TM66	
Dessales Plorence	Conservatores du literal	
DUHUNTIEN HAVE	Pare natural Mason du golfe du Lion	
Gicino Philipe	On de gurpement SHEM	66
Stéphone arius	Agence G6	
Alix Fanny	Migratares and me Mediterance	A
TACHRIFT Archem	Syndrat do narpo	時
JUANOLA Nobe	ASCO	Juanel
AVA HERVIEU	STTBV	4
Floriane LEMANG	STITEV	



# Excusés :

Collège 1 : Co	ollectivités territoriales, leu	rs groupements et leurs Établissements publics	
Richard	PULY-BELLI	Représentant du SMTBV, Président	
Francis	CLIQUE	Représentant de PMMCU, Vice-président délégué à l'hydraulique	
Alain	DOMENECH	Représentant de la CC Roussillon Conflent, conseiller Ille sur Têt	
Henri	GUITART	Représentant de la CC Conflent Canigó	
Jean-Louis	DEMELIN	Représentant de la CC Pyrénées Catalanes, Président	
Jean Paul	BILLES	Représentant du SCOT Plaine du Roussillon, Président	
Jean	HENRIC	Représentant du SPANC 66, Président	
Agnès	LANGEVINE	Représentante de la Région	
Nicolas	GARCIA	Représentant du Département	
Hermeline	MALHERBE	Représentante du Syndicat mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon Représentante du Parc Naturel Régional des Pyrénées	
Josette Jacques	PUJOL TAURINYA	Catalanes Représentant du Syndicat Mixte Canigó Grand site, Vice- président	
		les, usages et associations	
Monsieur/ Madame	Le Président/La Présidente	Représentant/e de la Fédération départementales des chasseurs des Pyrénées Orientales	
Claude	JORDA	Représentant de la Chambre d'Agriculture, Vice-président	
Monsieur/ Madame	Le Président/La Présidente	Représentant/e de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Perpignan	
Cyrille	DELPRAT	Représentant de la Société Hydroélectrique du Midi, Directeur général	
Monsieur/ Madame	Le Président/La Présidente	Représentant le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion	
Monsieur/ Madame	Le Président/La Présidente	Représentant/e du Groupe Ornithologique du Roussillon	
Monsieur/ Madame	Le Président/La Présidente	Représentant/e de l'ASA des canaux de la Llitera	
Roger	BERENGUER	Représentant de l'ASCO de la Têt à Millas, Président	
Collège 3 : Re	eprésentants de l'État et d	e ses établissements publics	
Philippe	CHOPIN	Préfet des Pyrénées Orientales	
		Représentant/e de l'ARS, Monsieur/Madame le/la délégué/e territorial/e	
		Représentant/e de la DREAL, Monsieur/Madame le/la Directeur/Directrice	
Rémy	ARSENTO	Représentant de la l'AFB Représentant/e de l'ONCFS, Monsieur/Madame le/la Directeur/Directrice régional/e	